

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JANVIER 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Michel BOURGEAIS, Maire., sur convocation qui leur a été adressée le 23 janvier 2024, conformément aux articles L.2121-10, L2122.8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Michel BOURGEAIS, M. Philippe PLU, Mme Tatiana DAUVEL, M. Baptiste SOUTON, M. Gabriel DRONY, Mme Sylvie GUIARD, Mme Hélène BRETONNIER M. André GARNIER, M. Jürgen VERLEUR,

Etaient absents excusés : M. Kévin GAUDRON, M. François BERSON, Mme Lauriane CAUCHON, Mme Laurence COLLET

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GUIARD

20h00 : le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion 07 décembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil :

- 1 - Présentation du chemin nature par Olivier DUVAL - MNE
- 2 - Zones d'accélération ENR
- 3 - Participations subventions communales
- 4 - Mission archivage
- 5 - Investissements 2024
- 6 - Dossier argent de poche 2024
- 7 - Réforme de la protection sociale complémentaire donnant mandat au CDG53 pour consultation
- 8 - Demande gratuité salle polyvalente pour une bourse aux vêtements pour l'association TIMÉO
- 9 - Vente de bois

QUESTIONS DIVERSES

1 - PRÉSENTATION DU CHEMIN NATURE PAR OLIVIER DUVAL - MNE (Del 2024-003)

Monsieur Olivier Duval est venu présenter le futur projet de labellisation du chemin nature. Il souhaite labelliser le site d'astronomie « sur le chemin de la nature ». Il proposera aux conseillers une charte et un cahier des charges d'entretien à valider par le conseil avant signature. Il souhaiterait également effectuer une inauguration en présence des élèves de l'école et des maisoncellois.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil donnent un avis favorable à la labellisation sur du site astronomie « sur le chemin de la nature » et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2 - ZONES D'ACCÉLÉRATIONS ENR (Del 2024-002)

Considérant que dans le cadre posé par l'article L.141-5-3 du code de l'énergie, la commune a lancé une concertation préalable à l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables. En effet, un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la commune était consultable du 14 décembre 2023 au 12 janvier 2024 avec un registre de concertation disponible

en mairie. Aucune remarque n'a été apportée par le public. Monsieur le Maire demande aux conseillers de transmettre les zones d'accélération des énergies renouvelables au référent préfectoral unique du département de la Mayenne.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil acceptent que Monsieur le Maire transmette la cartographie des ZAE nR au référent préfectoral unique du département de la Mayenne et l'autorisent à signer tout document s'y rapportant.

3 - PARTICIPATIONS SUBVENTIONS COMMUNALES 2024 (Del 2024-004)

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'inscrire les subventions et participations suivantes, au budget 2024 :

Amicale des Combattants	247.00 €
Club du Sourire	184.00 €
AMB	429.81 €
ESM	822.00 €
Amicale sapeurs-pompiers Villiers-Charlemagne	62.00 €
Croix rouge	51.00 €
Prévention routière	15.30 €
Société Protectrice Animaux	230.00 €
UDAF	66.00 €
TOTAL	2 107.11 €

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise lors d'une précédente réunion de conseil dans le cadre de la classe de neige qui aura lieu en mars 2024, moyennant 150€ par élèves participant à cette sortie. Il rappelle également, que la salle polyvalente est gratuite, une fois par an, pour les associations de la commune. Si elles souhaitent investir la salle polyvalente pour d'autres manifestations, elles devront en faire la demande auprès du conseil. Concernant la subvention à l'association de défense contre les ennemis des cultures, son montant est dans l'attente d'éclaircissements de la société Polleniz (montant adhésion qui doit être pris par la commune ou l'association)

4 - MISSION ARCHIVAGE (Del 2024-005)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la mission de maintenance d'assistance à l'archivage est en cours. Cependant, dans le local des archives, il va manquer du linéaire pour le stockage des archives. Après renseignements, Monsieur le Maire indique qu'il va acheter un rayonnage complémentaire auprès de la société Mister Rayonnage à Château-Gontier-sur-Mayenne pour un montant de 263.41€. Il indique aussi que les conditions climatiques de stockage dans le local actuel ne sont pas satisfaisantes. La commission bâtiments débattera de ce problème.

Après délibération, les membres donnent un avis favorable à l'achat de ce rayonnage d'une valeur de 263.41 euros et autorisent Monsieur le Maire à signer le devis.

5 - INVESTISSEMENTS 2024

Les projets d'investissements susceptibles d'être inscrits au budget 2024 seront :

- Travaux de voirie
- Ordinateur portable

- Gazinière restauration scolaire
- Jeux extérieur (table ping-pong)
- Mobilier salle polyvalente
- Nettoyage toiture
- Tondeuse
- Ponton handicapés plan d'eau
- Broyeur espaces verts
- Aménagement local archives isolation grenier mairie
- Rénovation plafond et éclairage salle polyvalente

Monsieur le Maire charge les diverses commissions de chiffrer ces différentes propositions qui ne seront pas toutes inscrites au budget 2024.

6 - DOSSIER ARGENT DE POCHE 2024 (Del 2024-001)

Un courrier du service enfance jeunesse du Pays de Meslay-Grez propose l'activité argent de poche pour l'année 2024 et lance, dès à présent, l'appel pour les candidatures. Les membres du Conseil Municipal décident de reconduire les chantiers « argent de poche » sur 3 semaines de 4 jours de juillet 2024 (semaines 28, 29 et 30), et semaine 43 aux vacances d'Automne 2024 par la participation à différents travaux de rénovation, d'embellissement ou d'entretien sur la commune. Les bases sont les mêmes que les années précédentes, à savoir 5€ de l'heure dans la limite de 3 heures par jour. Il a été rajouté que la commune de Maisoncelles-du-Maine ne prendra en priorité que des jeunes de la commune au maximum de 3 par demi-journée. Les jeunes de 16 à 18 ans, intéressés par ces chantiers, doivent s'inscrire directement auprès de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez. Cependant, ils peuvent venir retirer leur dossier d'inscription auprès du secrétariat de la mairie de la commune.

7 - RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DONNANT MANDAT AU CDG53 POUR CONSULTATION (Del 2024-009)

Vu l'article L.2121-22 du CGCT

Monsieur le Maire informe les conseillers sur :

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

L'enjeu financier n'est donc plus du tout le même pour les collectivités territoriales avec un élargissement de la base des bénéficiaires d'une part, et de la participation unitaire d'autre part. L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des Centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités

territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de placer cette question au cœur du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation et de construire ensemble un cadre de mise en œuvre collectif et sécurisé.

Ainsi, le Centre de gestion de la Mayenne et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire piloteront l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire régionale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal d'indiquer son souhait ou non de participer à la consultation relative à la mise en œuvre d'une convention de participation 2025-2030 sur le risque prévoyance mise en place par le Centre de gestion de la Mayenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- DONNE son accord pour établir une déclaration d'intention de participer à la consultation de mise en œuvre sur le risque de prévoyance
- DONNE mandat au Centre de Gestion de la Mayenne, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- DONNE mandat au Centre de Gestion de la Mayenne pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

8 - DEMANDE GRATUITÉ SALLE POLYVALENTE POUR UNE BOURSE AUX VÊTEMENTS POUR L'ASSOCIATION TIMÉO (Del 2024-006)

L'association TIMEO ET SON PARCOURS CONTRE LE HANDICAP a sollicité la commune pour bénéficier de la gratuité de la salle polyvalente pour mettre en place une bourse aux vêtements afin de lever des fonds pour le financement des aménagements matériels nécessaire au handicap de Timéo. Cette manifestation aura lieu le 26 mai 2024.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent de mettre la salle polyvalente à disposition de l'association TIMEO ET SON PARCOURS CONTRE LE HANDICAP et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

9 - VENTE DE BOIS (Del 2024-007)

Lors de la réunion de conseil du 09 novembre, la commune avait mis en vente environ 4 cordes de bois. A ce jour, une seule corde de bois a été vendue. Monsieur le Maire propose de remettre une annonce pour essayer de vendre les 3 cordes de bois restantes. Donc, si des personnes sont intéressées, elles peuvent faire une offre au plus offrant sous pli cacheté (au minimum de 180€ pour un minimum d'une corde) avant le 27 février prochain, pour tout renseignement s'adresser à

la mairie. Ces offres seront ouvertes à la prochaine réunion de conseil (le 27/02). En cas d'offres du même montant, priorité aux maisoncellois.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Panneau intramuros (Del 2024-008)

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes, dans le cadre de la promotion de l'application intramuros, a proposé aux communes d'adhérentes de commander des panneaux d'entrée de ville à tarif préférentiel de 60€HT pour un panneau carré de 50 x 50 cm rétro réfléchissant.

Après délibération, (2 voix contre et 7 voix pour), le conseil municipal accepte d'acquérir 4 panneaux intramuros à poser aux entrées de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2 - Arbres

Monsieur le Maire informe qu'il a effectué une commande d'arbres à l'entreprise Fourrier.

3 - Panneaux de signalisation lieux-dits

Une commande de panneaux de signalisation de lieux-dits a été complétée pour remplacer des panneaux défectueux.

4 - Ecole

Monsieur le Maire propose une manifestation pour la pose du panneau du nom de l'école Cassiopée le vendredi 23 février 2024 à 18h en présence de l'inspectrice, des enseignants, parents et enfants et les membres du conseil.

5 - Jazz 2024

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune participera au Festival du Jazz de Meslay dont une représentation se fera sur la commune le jeudi 09 mai 2024.

6 - Comité de Suivi Carrière Baglione

Monsieur le Maire informe qu'une réunion du comité de suivi de la carrière Baglione a eu lieu le jeudi 22 janvier 2024.

Prochaines réunions :

- Commission finances : Jeudi 22 février à 20h
- Commission bâtiments : Samedi 02 mars à 10h30
- Commission voirie et matériel : Samedi 02 mars à 9h00
- Commission vie associative : Lundi 26 février à 20h00
- Réunion de conseil : Mardi 27 février à 20h30

Séance levée à 22h30

Le Maire,
M. Michel BOURGEAIS

La secrétaire de séance,
Mme Sylvie GUIARD